

Note à l'attention du Président

Micro-projet Interreg « Cigogne noire au-delà des frontières » (CINAF)

Résumé du projet :

La Cigogne noire est une espèce protégée, classée au titre de la Directive Oiseau (2009/147/CE du 30 novembre 2009). Cet oiseau est un indicateur d'une bonne qualité des habitats d'alimentation (cours d'eau, mares, étangs, etc.) et de reproduction (forêts de feuillus). Migratrice, l'espèce est en expansion sur nos territoires transfrontaliers depuis quelques années.

Très sensible, la Cigogne est impactée par la prédation de certaines espèces tels que le Raton laveur et la Martre des Pins, aux dérangement liés aux activités humaines tel que l'exploitation sylvicole, le développement des projets d'aménagements et les sports de pleine nature.

La mise en place d'actions spécifiques visant à améliorer les connaissances, à préserver les habitats et à sensibiliser les usagers est indispensable à la dynamique de la population en place.

L'objectif du micro-projet sera donc de mettre en place de manière coordonnée avec les partenaires français et belges, des actions visant à maintenir la pérennité de la population de Cigogne noire sur les territoires transfrontaliers du Parc naturel régional de l'Avesnois et du Parc National de l'Entre-Sambre et Meuse. L'espèce étant dite « parapluie », la mise en place d'actions en sa faveur bénéficiera à de nombreuses espèces dépendantes des milieux humides et des habitats forestiers.



Chef de file (responsabilité administrative et financière) : Le Parc naturel régional de l'Avesnois

Partenaires financiers :

- Ligue de Protection des Oiseaux Hauts-de-France,
- Virelles Nature, ASBL
- Parc national de l'entre Sambre et Meuse

Partenaires associés : (appui technique)

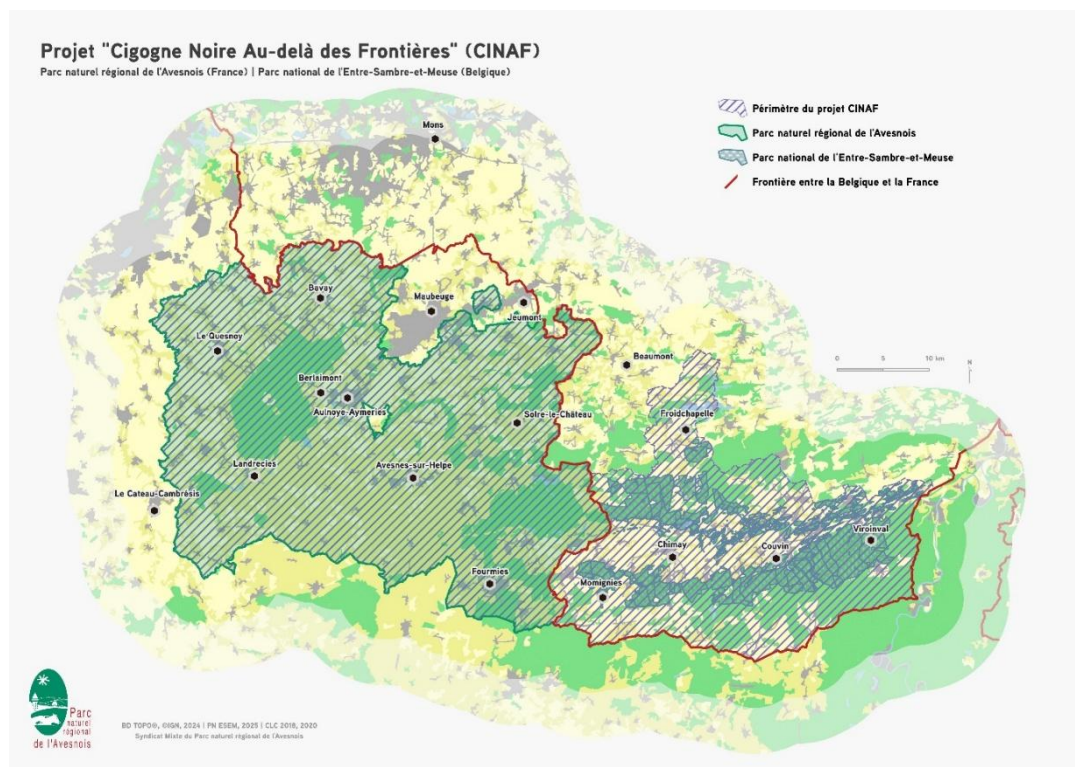
- Office National des Forêts, agence territoriale de Lille
- Le Réseau National « Cigogne noire » – coordonné par la LPO et l'ONF
- Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord
- Natagora – ESEM
- Ecofirst
- Département du Nord

Budget : 50 000 €

Prise en charge à 100 % par le FEDER

Calendrier : 1^{er} mars 2026 – 31 août 2027

Périmètres de mise en œuvre : Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois + 5 communes adhérentes du Parc National de l'Entre et Meuse (Belgique)



Actions :

- Recensement des nids et caractérisation des habitats aux alentours,
- Suivi de la nidification,
- Bagueage et balisage des cigogneaux aux nids et suivi des déplacements par GPS,
- Mise en défens des arbres porteurs de nids (périmètre de protection et installation d'un dispositif anti-prédation),
- Elaboration d'une plaquette de communication et d'une exposition itinérante pour sensibiliser les forestiers et le grand public,
- Organisation d'animation grand public et d'animation scolaire et d'une journée d'échange à l'attention des forestiers français et belges (chez un propriétaire œuvrant activement à la préservation de l'espèce),
- Elaboration et diffusion de communiqués de presse,
- Création et animation d'une page Facebook spécifique au projet,
- Réalisation d'un reportage vidéo valorisant la mise en œuvre d'un projet ambitieux et transfrontalier impliquant l'ensemble des partenaires, et présentant les différentes actions réalisées.
- Constitution d'un groupe de travail transfrontalier (partenaires associés).

Perspectives globales :

Pérenniser la dynamique du groupe de travail constitué pour le présent projet afin de :

- Réaliser les actions de protection ou de restauration des zones à enjeux pour les Cigogneaux et conforter la continuité écologique des milieux forestiers et prairiaux transfrontaliers ;
- Elaborer un projet d'étude spécifique aux Cigognes noires adultes.